

PROTOCOLE SANITAIRE ET PEDAGOGIQUE RENFORCE

Présenté en conseil d'administration le 10/11/20

Date de mise en application : jeudi 12 novembre 2020

La situation sanitaire actuelle appelle à renforcer les procédures mises en place dans les établissements tout en continuant à préserver la continuité des apprentissages. Les mesures pédagogiques arrêtées dans le cadre de cette réorganisation ont été discutées avec l'ensemble des équipes enseignantes. Un vote a été organisé avec eux afin de trouver le plus juste consensus entre plusieurs hypothèses possibles d'aménagement des cours. Toutes les autres mesures ont fait l'objet de réflexions partagées au sein des différentes instances de l'établissement : CHSCT, CA, conseil pédagogique, AG des délégués des élèves. Des communications intermédiaires ont également été adressées à divers étapes de la réflexion (y compris concernant des hypothèses qui ont ensuite été abandonnées).

L'organisation des enseignements : Le principe retenu est centré sur trois axes : *alternance des cours en présentiel par niveau*, « une salle pour une classe », *mise en place de zones réservées à chaque niveau pour toutes les activités (cours, repas, récréations)*. Ce dispositif permettra de cumuler trois modalités d'organisation : une alternance des publics accueillis - et donc une réduction de 33% du nombre des élèves accueillis dans l'établissement – l'attribution d'une salle à une classe - puisque des salles seront ainsi libérées en raison de cette alternance des niveaux en présentiel – et le zonage des espaces par niveau de classe. Chaque classe et chaque niveau de classe se verront ainsi attribuer une zone spécifique – avec des horaires également spécifiques au self – afin de réduire au maximum les brassages. Chaque semaine, seuls deux niveaux de classe sur les trois seront accueillis : le niveau restant sera placé en distanciel.

Afin qu'aucun élève ne reste durant toute une semaine complète (du lundi au vendredi) sans venir au lycée, il a été décidé de faire les alternances du jeudi au mercredi inclus.

- Par exemple, toutes les classes de première resteront en distanciel la semaine 1 du jeudi 12 novembre au mercredi 18 novembre inclus pendant que l'on accueille les secondes+BTS1 et terminales+BTS1. Puis sur la semaine 2 (du jeudi 19/11 au mercredi 25/11 inclus) les élèves de seconde passeront en distanciel.

1 12 au 18/11	2 19 au 25/11	3 26/11 au 02/12	4 03 au 09/12	5 10 au 16/12
SECONDES		SECONDES	SECONDES	
	PREMIERES	PREMIERES		PREMIERES
TERMINALES	TERMINALES		TERMINALES	TERMINALES
BTS 1	BTS 1		BTS 1	BTS 1

Cette organisation permettra ainsi de dégager suffisamment de salles pour attribuer systématiquement **une salle à une classe** pour les cours de tronc commun. Pour les cours de spécialités, les élèves resteront dans leurs zones. Les cours de langues et les TP se feront dans les salles spécifiques. Pour ce qui concerne les options et les DNL, il appartiendra à chaque enseignant d'organiser ses cours selon les contraintes pédagogiques qui lui sont propres (enseignements en groupes entiers ou en demi-groupes).

Pour chaque salle de cours et pour chaque enseignement, un **plan de salle** sera établi : par professeur principal de la classe pour les cours de tronc commun, par le professeur du groupe pour les LV, les spécialités et les options. Ces plans devront être rigoureusement respectés.

Les récréations se feront par zone : une zone attribuée pour chacun des deux niveaux accueillis sur la semaine

- Zone 1 : espace Agora côté internats
- Zone 2 : espace préau et entrée portail

Les élèves seront informés par la vie scolaire des zones qui leur seront attribuées.

Les repas : la demi-pension continuera à fonctionner avec davantage de services – et donc moins d'élèves par service. Et chaque service sera organisé par niveau : sans aucun brassage entre des élèves de niveaux différents (les secondes mangent avec des secondes, etc...).

Tous les élèves doivent impérativement respecter les distanciations lors de leurs prises de repas (aucun élève en face de soi, aucun élèves à côté de soi : disposition dite « en quinconce »).

Le nombre global des élèves sera limité d'un tiers pour toutes les activités : couloirs, internats, demi-pension, transports.

Sur le plan pédagogique, cette organisation aura pour incidence :

- D'une part de mettre en place une organisation des cours en distanciel pour 33% des heures par niveau. **Vous trouverez en pièces jointes à ce message trois tutoriels qui vous indiqueront (vous rappelleront pour certains...) quelles sont les voies à suivre pour l'organisation de ces cours à distance.**



- D'autre part de permettre un travail majoritairement en présentiel (66% des heures) et sans induire des cours décalés entre les élèves (pas d'alternance présentiel/distantiel par groupe...). Les évaluations des élèves se feront donc « normalement » dans le cadre de cet aménagement : avec pour rappel la place donnée aux notes de bulletin (40% de la note globale du baccalauréat).

L'ensemble de ces aménagements (ainsi que les nouvelles salles de classe) seront par ailleurs intégrés (et directement consultables) sur Pronote.

Les cours d'EPS : le protocole des activités sportives a été renforcé. Depuis la rentrée, certaines activités sportives ont été retirées de la programmation : telles que le basket-ball et l'acrosport.

Un sens de circulation a par ailleurs été mis en place dans le gymnase afin d'éviter les croisements entre les élèves.

Des postes de désinfection ont été installés à l'entrée du gymnase pour permettre aux élèves de se laver les mains à leur arrivée mais également au pied des voies d'escalade pour limiter les contaminations.

Chaque petit matériel (raquette, ou baudrier...) est désinfecté après chaque cours.

Les élèves gardent le masque lors des regroupements, mais le quittent lors de la pratique de l'activité.

Le nouveau protocole oblige désormais à faire pratiquer les élèves à deux mètres les uns des autres, et il oblige également à limiter les brassages entre les différents groupes.

C'est pourquoi, en fonction des activités et du nombre d'élèves dans les groupes, les enseignants seront susceptibles de ne prendre que la moitié des élèves afin de respecter les distances de sécurité entre les pratiquants. Il y aura donc trois cas possibles de cours : cours pour tous les élèves avec une distanciation de 2 mètres, cours en demi-classe avec activités pédagogiques sur les gradins du gymnase ou en salle de cours (avec alternance du groupe sur la semaine suivante), cours avec la moitié de la classe et l'autre groupe n'aura pas cours lorsque l'accès aux installations ne permet aucune des deux organisations précédentes.

L'Association Sportive suspend ses activités jusqu'à nouvel ordre afin d'éviter les brassages lors du confinement.

L'internat : Les règles de l'internat sont renforcées : les élèves ne sont pas autorisés à se rendre dans d'autres chambres, les sorties du mercredi après-midi sont prohibées (en raison du confinement). Elles sont envisageables à titre exceptionnel en étant soumises à la remise d'un justificatif de déplacement renseigné par la famille et pour une durée limitée à une heure. Les élèves internes reviennent pour le jeudi matin et non le mercredi après-midi.

Les salles d'étude/foyer/CDI : Sur les heures où les élèves n'ont pas de cours, deux situations seront possibles : ou bien les élèves resteront dans la salle qui leur est attribuée, ou bien ils pourront se rendre au foyer/au CDI/en permanence selon un planning d'attribution par niveau qui sera établi par la vie scolaire (par exemple le CDI le lundi pour les seconde et le foyer pour les terminales, l'inverse le mardi...). **Les brassages entre élèves de niveaux différents sur des salles partagées seront interdits.**

L'aération des salles de classe : Aération à chaque heure de cours de toutes les salles par les utilisateurs : le dispositif d'aération des salles de classe sera renforcé. Les panneaux centraux des fenêtres – qui ne pouvaient s'ouvrir – sont désormais munis de poignées permettant une ventilation optimale qui sera réalisée par le professeur de la classe à chaque heure de cours.

Attention : il est formellement interdit à tout élève de manipuler ces poignées.

L'entretien des locaux : il sera renforcé également avec davantage de passages des agents. La libération de certaines salles en raison de l'alternance des élèves permettra un redéploiement optimal des équipes d'entretien. Ces procédures s'associent et se combinent par ailleurs à la mise à disposition de gel, de masques... Et à tout ce qui prévalait auparavant.

Le prêt de matériel : Selon les besoins estimés des élèves et des familles, l'établissement met à disposition de tous du matériel informatique (ordinateurs, tablettes PC et potentiellement des clefs 4G) dans la limite des stocks disponibles et sur la base d'une convention établie avec la famille.

L'ensemble de ces mesures ne pourra être pleinement efficace que par un respect partagé et individuel de chacune et de chacun. C'est bien le civisme, le sens de l'intérêt général qui doit commander nos comportements et notre discipline collective. Merci à toutes et tous pour votre pleine compréhension des enjeux.

Il convient enfin d'indiquer que cette rigueur exigée dans le respect des gestes barrières s'applique aussi à la sortie de l'établissement. Hors du lycée, à ses abords et au-delà, il importe que chaque élève continue à porter son masque et à mettre en application les mesures nécessaires – ce qui malheureusement ne semble pas toujours être le cas.

JC Torres
Proviseur

